



Elringklinger

PJ n°B : SDIS et Notice Incendie

Chamborêt (87)

- 1_Avis_SDIS_RE N°1729 DU 01-06-2022
- 2_DECI_Elringklinger_Chamboret 30-05-2022
- 3_Convention utilisation reserve au FDS 01-12-2016

Limoges, le 1er juin 2022

PÔLE OPÉRATIONNEL

Groupement PRÉVENTION / PRÉVISION

N° *129* /AS/NL
Affaire suivie par :
Cdt Aurélien SABOURDY

AVIS TECHNIQUE

OBJET : AUGMENTATION LIEE A UN NOUVEAU MARCHÉ ET UN PASSAGE EN SEUIL ENREGISTREMENT POUR LA RUBRIQUE 2940-2 – ETABLISSEMENT ELRINGKLINGER

- **87140 CHAMBORET**

Projet présenté par : ETABLISSEMENT ELRINGKLINGER

REFER :

REGLEMENTATION APPLICABLE :

Le projet est notamment assujetti :

- au Code de l'Urbanisme,
- au Code de la Construction et de l'Habitation (bâtiment habitation),
- au Code du Travail,
- Décret 2015-235 du 27 février 2015 relative à la défense externe contre l'incendie.

Descriptif sommaire du projet :

Le projet consiste à l'augmentation liée à un nouveau marché et un passage en seuil enregistrement pour la rubrique 2940-2.

Faisant suite aux documents fournis et à ma visite sur site du 11 avril dernier les mesures proposées par l'exploitant recueillies un avis favorable sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- Procéder à un entretien annuel des installations de désenfumage.
- Procéder à un entretien annuel du système de détection incendie.
- Procéder à l'asservissement de la porte coupe-feu sur la logistique à la détection incendie.

Pour Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Le Chef du Groupement PRÉVENTION / PRÉVISION,



Commandant Aurélien SABOURDY



M7000 Le Betout
87 140 CHAMBORET

Demande d'enregistrement au titre des ICPE

Usine de fabrication de joints de caoutchouc
et métallique pour l'automobile
Elringklinger – Site de Chamborêt (87)

DECI - Défense Extérieure Contre l'Incendie

Date : 30 mai 2022



Société d'Action et de Veille Environnementale

ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56 959
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex

T. +33 (0)5 55 35 01 38

E. ecosave@orange.fr

www.ecosave.fr

Activité – contexte ICPE

- Activité principale : Conception et fabrication de joints métalliques et en caoutchouc pour l'étanchéité moteur.
- Etapes de la sérigraphie :
 - ✓ Préparation de produit de dissolution = élastomère (mélange méthyl isobutyl cétone (MBK), d'acétate d'iso octyle (AIO) et de granule de caoutchouc.) → [bâtiment dissolution \(cf. plan joint\)](#)
 - ✓ Sérigraphie : ligne constituée d'un module de chargement, d'un module de sérigraphie, d'une pompe de mélangeage et d'apport produit, d'un système de climatisation, d'un module de cuisson du dépôt. → [Atelier sérigraphie \(cf. plan joint\)](#)

Situation ICPE actuelle :

- 2002 : arrêté d'autorisation au titre des ICPE
- 2017 : actualisation du classement ICPE → régime de la déclaration au titre de la rubrique 2940-2b avec maintien de l'arrêté préfectoral d'Autorisation 12 août 2002 comme un arrêté préfectoral de « prescriptions spéciales ».
- 2020 : demande d'antériorité sur la rubrique 2910 A, soumise à déclaration .

Projet :

- Augmentation d'activité liée à un nouveau marché → dépassement du seuil de l'enregistrement pour la rubrique 2940 2.
- Pas de modification du site actuel : ni construction, ni extension

| Désignation | Rubrique | Intitulé | 2017 Courrier acte classement Déclaration | | 2022 Enregistrement | | | Commentaires |
|------------------|-------------------|---|---|-------------------------|---------------------|-------------------------|------------|---|
| | | | Niveau 2016 | Régime | Niveau 2022 | Régime applicable | AMPG | |
| Sérigraphie | 2940-2 | Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : a) supérieure à 100 kg/j : Enregistrement b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j : Déclaration + CP | 98 kg/jour | DECLARATION + CP | 225 kg/jour | ENREGISTREMENT | 12/05/2020 | Augmentation du niveau d'activité : calcul à finaliser |
| Chaudière au gaz | 2910- A- 2 | Combustion A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la ... si la puissance thermique nominale est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW : Enregistrement 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW : Déclaration + CP | 1,75 MW | DECLARATION + CP | 1,75 MW | DECLARATION + CP | 03/08/2018 | Récépissé antériorité 31/01/2020 Pas d'évolution |

Localisation du site

Parcelle 1210 – 13 500 m² – classée en zone Ue, tissu urbain à vocation économique



Site d'exploitation

- Limite du site : parcelle 1210
- Rayon de 100 m autour des limites du site

Légende PLU

- Zone classée A, secteurs réservés aux activités agricoles
- Zone classée N, à caractère espaces naturels

Activités voisines

- Bâtiment à caractère industriel et commercial
- 2. Freudenberg Sealing Technologie
- 3. Agriconseil
- 4. Bar restaurant

Site Elringklinger

2 bâtiments :

- Bâtiment principal avec bureaux et atelier sérigraphie – 3210 m²
- Bâtiment connexe « dissolution » - 360 m²

Construction : structure métallique



Site Elringklinger - Localisation des zones à risque

| | |
|--|---|
|  | Zones à risque d'incendie |
|  | Zones à risques d'explosion |
|  | Zones à risques de pollution accidentelle |

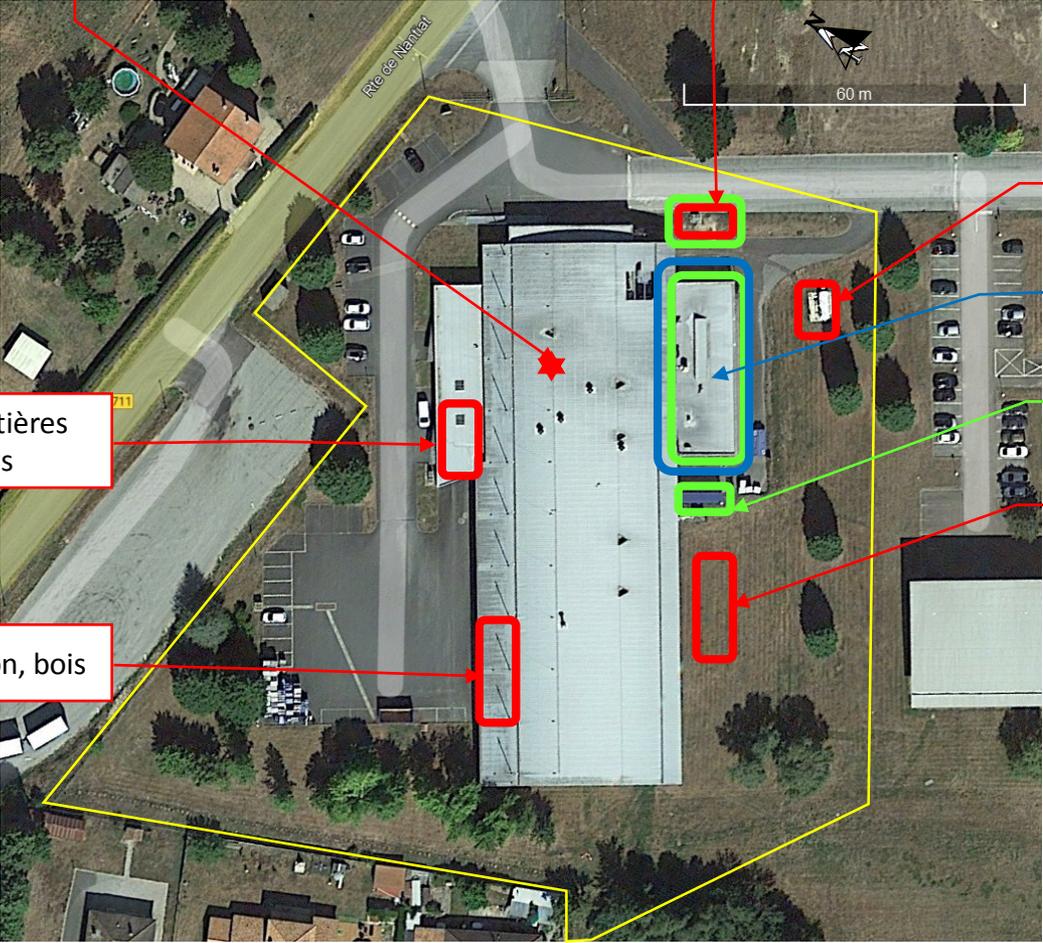


2 Etuves dans atelier « sérigraphie »

Zone de dépotage solvants – 2 cuves enterrées



Zone de dépotage - cuve CHBT propane < 6 tonnes



Stockage Matières Premières

Stockage carton, bois

Bâtiment « dissolution » - Manipulation et stockage de solvants - zone ATEX

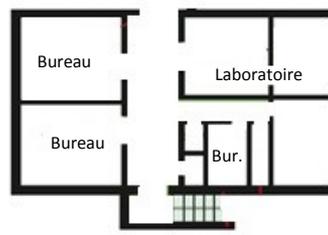
Stockage déchets chimiques – armoire fermée avec rétention

Nouvel incinérateur à COV (brûleur alimentation gaz)

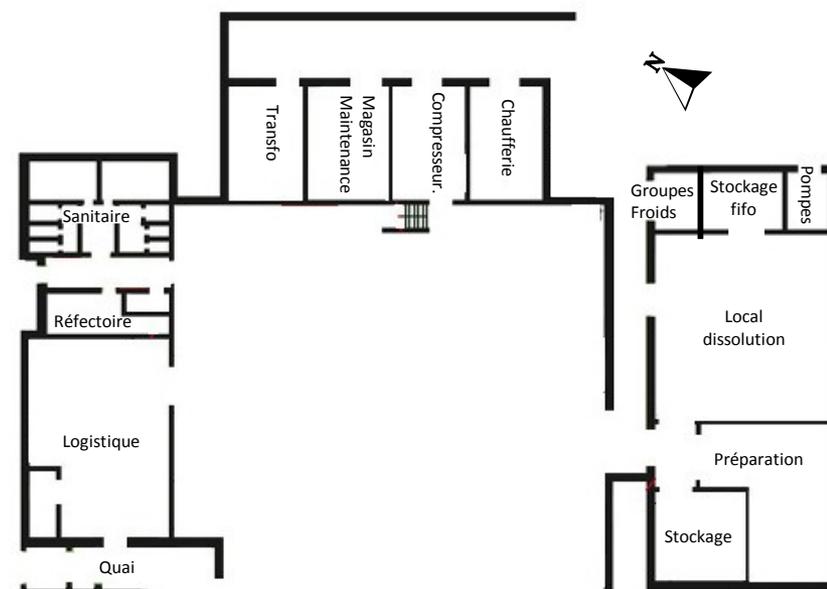


Bâtiments Elringklinger

Surfaces et dispositions constructives

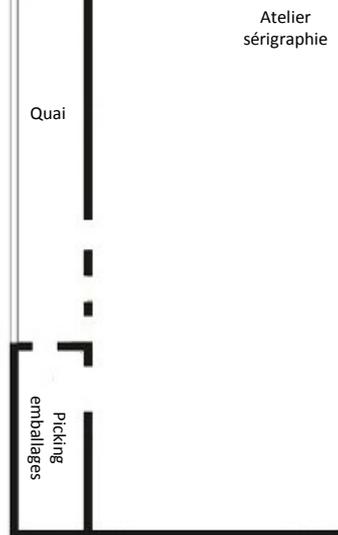


Locaux administratifs



Bâtiment Dissolution

| Bâtiment Structure | Surface en m ² | Locaux | Parois | Surface en m ² |
|--|---------------------------|--|--|---------------------------|
| Bâtiment principal Structure métallique Toiture bac acier Trappes de désenfumage latérales | 3210 | Locaux techniques (chaufferie, compresseur, magasin maintenance, Transfo HT) | Mur CF 2h | 200 |
| | | Atelier sérigraphie | Paroi interne : parpaing Paroi externe : métallique double peau | 2150 |
| | | Local picking, emballage | | 70 |
| | | Local logistique | | 140 |
| | | Réfectoire, sanitaire | | 115 |
| | | Locaux administratifs | | 295 |
| | | Quai | | 240 |
| Bâtiment Dissolution Structure métallique Toiture bac acier Trappes de désenfumage en toiture | 360 | Entrée | Parpaings | 14 |
| | | Local stockage produits | | 42 |
| | | Local "Préparation" | | 75 |
| | | Local dissolution | | 170 |
| | | Local pompes | | 16 |
| | | Local groupes froids | | 16 |
| | | Local stockage fifo | Mur CF 2h | 27 |

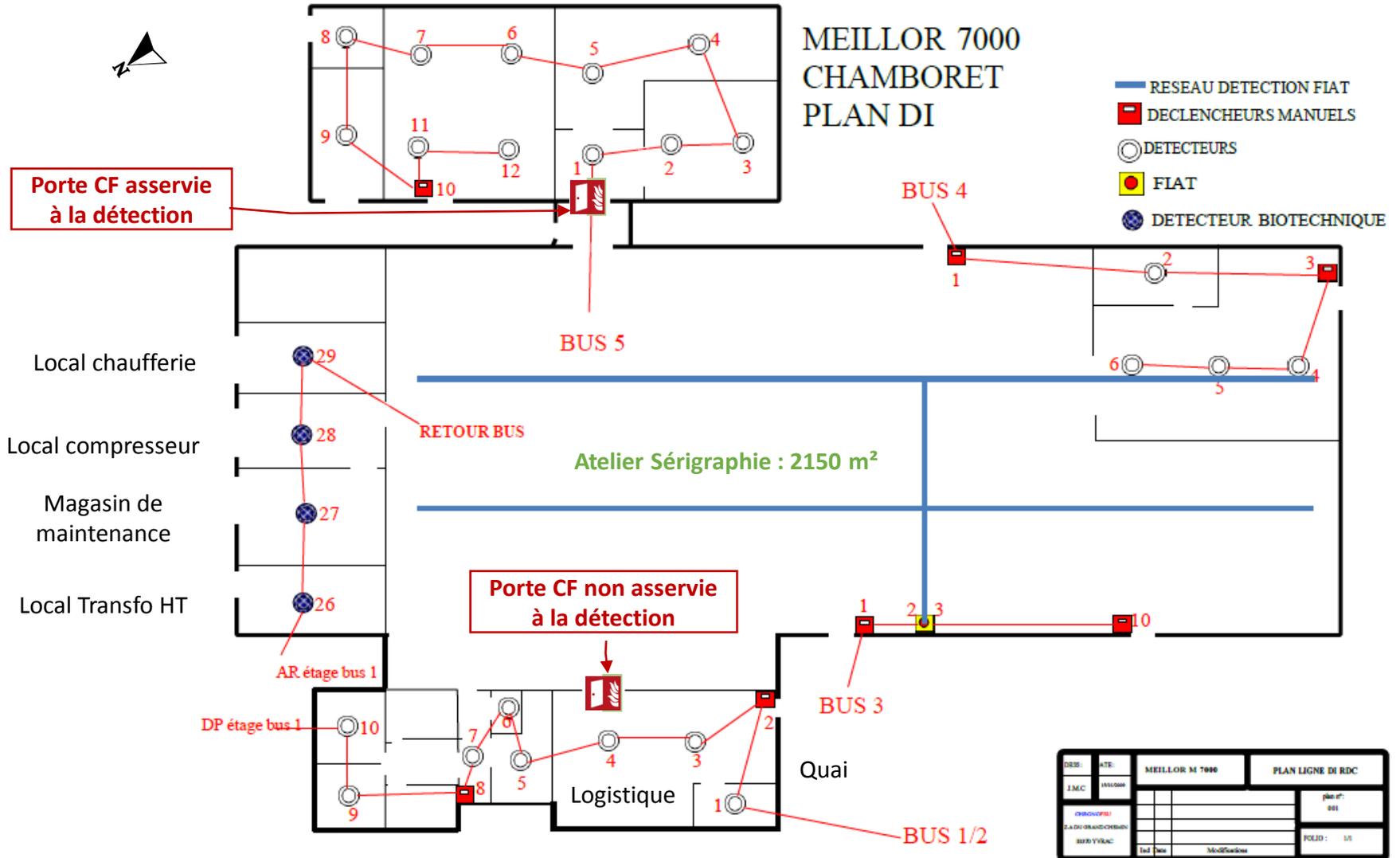


Bâtiment Principal

Bâtiment Dissolution : 360 m²

MEILLOR 7000
CHAMBORET
PLAN DI

- RESEAU DETECTION FIAT
- DECLENCHEURS MANUELS
- DETECTEURS
- FIAT
- DETECTEUR BIOTECHNIQUE



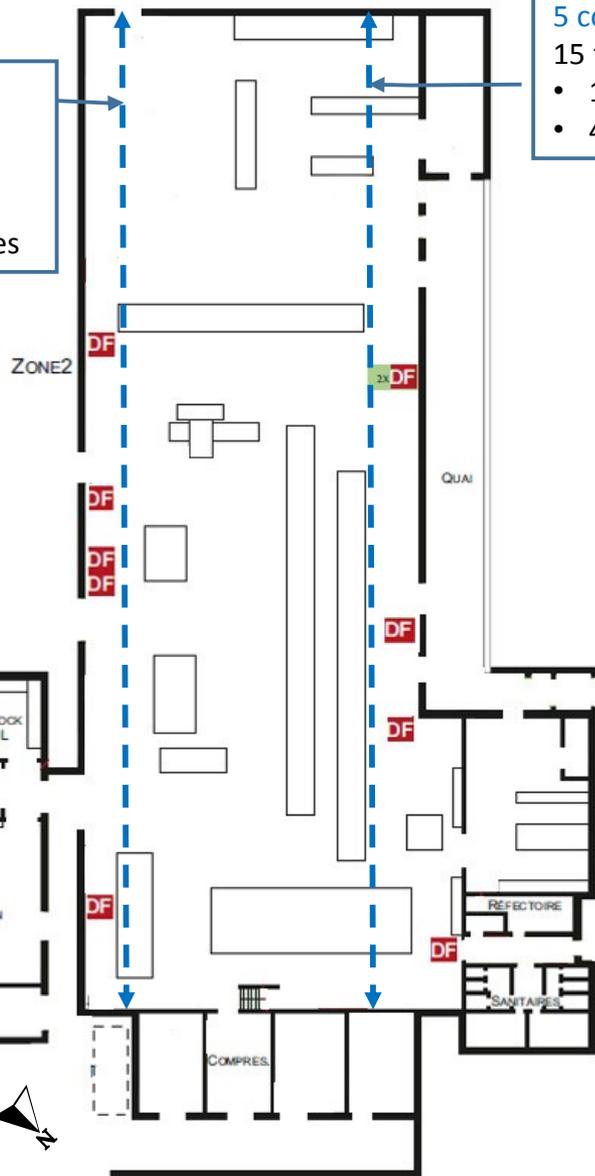
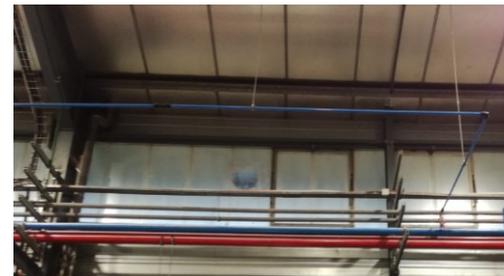
| | | | |
|---------|---------|----------------|-------------------|
| DES: | ATE: | MEILLOR M 7000 | PLAN LIGNE DI RDC |
| J.M.C. | M.A.S. | | plan n°: |
| | | | 001 |
| client: | | | FOLIO : 1/1 |
| PROJET: | | | |
| REV: | | | |
| Etat: | Modifié | | |

Bâtiments Elringklinger - Plan Désenfumage

DF Commande de Désenfumage

Longueur = 80 m
5 commandes
15 trappes dont :
• 12 manuelles
• 3 thermofusibles

Longueur = 80 m
5 commandes
15 trappes dont :
• 11 manuelles
• 4 thermofusibles



L'atelier de sérigraphie est équipé de 30 trappes de désenfumage latérales :

- 23 avec ouverture manuelle
- 7 avec thermofusible

| Surface utile d'ouverture | Nombre d'ouvertures | Surface de désenfumage | Superficie à désenfumer | % désenfumage |
|---------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|---------------|
| 1 m ² | 30 | 30 m ² | 2150 m ² | 1,4% |

Le local de dissolution est équipé de 3 trappes de désenfumage en toiture avec thermofusible

| Surface utile d'ouverture | Nombre d'ouvertures | Surface de désenfumage | Superficie à désenfumer | % désenfumage |
|---------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|---------------|
| 0,8 m ² | 3 | 2,4 m ² | 170 m ² | 1,4 % |

Bâtiments Elringklinger

Plan d'intervention

| LEGENDE | |
|---------|--------------------------------------|
| | Acheminement d'Evacuation |
| | Evacuation Sortie Finale |
| | Chaudiere Gaz |
| | Extincteur Portatif |
| | Déclencheur Manuel d'Alarme Incendie |
| | Robinet Incendie Armé |
| | Porte Coupe Feu |
| | SSI |
| | Commande de Désenfumage |
| | Coupure Electrique |
| | Local Electrique / Transfo / TGBT |
| | Barrage Gaz |
| | DAE |

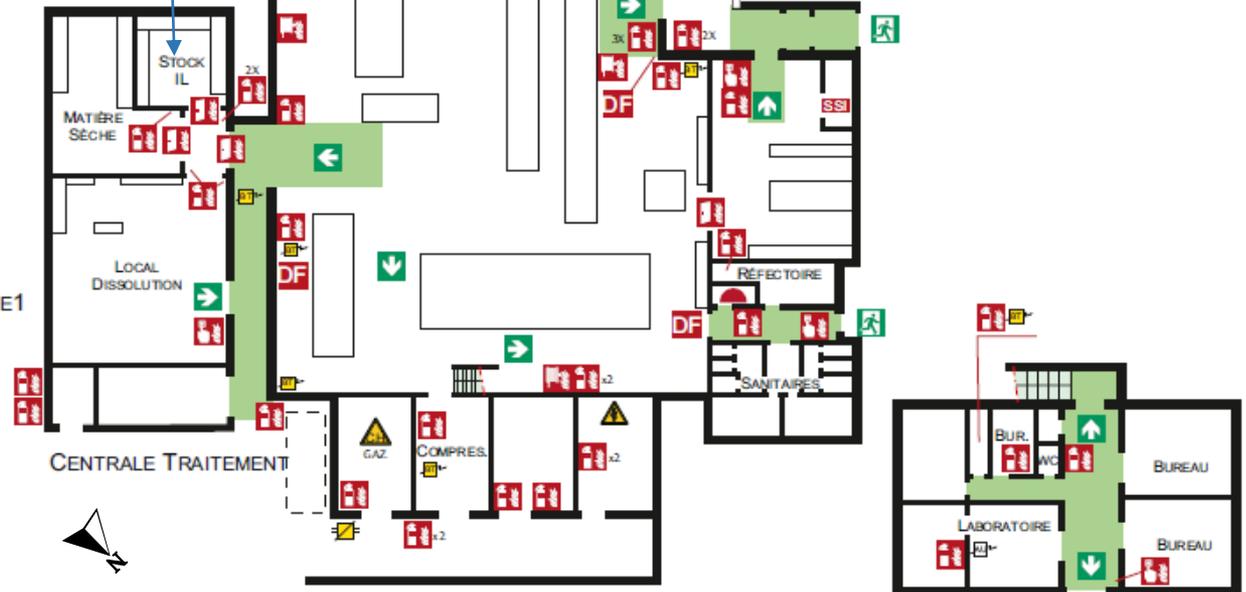
Nouvel incinérateur à COV

ZONE2

Bâtiment dissolution

- Local stockage : 6000 L de produits
- Sprinklage : tête thermique + déclenchement manuel (mousse - réserve de 200L)
- Rétention : cuve enterrée de 3000 L

ZONE1



Calcul besoin en eau – bâtiment dissolution 360 m²

Document Technique D9 - Edition 09.2001.0

| DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE | |
|--|--|
| Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence | Bâtiment M7000 - Dissolution - L=30 m et l = 12 m Bâtiment avec 6 locaux : 4 d'activité, 2 de stockage des produits Par de murs CF séparatifs entre les locaux Locaux stockage produit = 42 m ² et 27 m ² |
| Surface de référence en m² | 360 |
| Principales activités | Fascicule F : Industrie métallurgiques et mécaniques 07 - Impressions sur métaux |
| Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables) | liquides inflammables – stockage 6 000L |

| CRITERES | COEFFICIENT RETENU POUR LE CALCUL | | COMMENTAIRES/ JUSTIFICATIONS |
|--|-----------------------------------|----------|--|
| | Activité | Stockage | |
| RISQUE SPRINKLE (OUI ou NON) | NON | OUI | |
| HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3) | | | |
| jusqu'à 3 m | 0 | 0 | |
| TYPE DE CONSTRUCTION (4) | | | |
| Résistance mécanique de l'ossature < R 30 | 0,1 | 0,1 | |
| MATÉRIAUX AGGRAVANTS | | | |
| Présence d'au moins un matériau aggravant (5) | 0 | 0 | |
| TYPES D'INTERVENTION INTERNES | | | |
| Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6) Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7) | | | Oui hors we Société de gardiennage Oui hors we |
| Catégorie de risque (9) | 1 | 1 | |
| Surface (S en m ²) | 291 | 69 | Fascicule F - 07 Activité et stockage : risque 1 |
| Risque 1 : Q1 = Qi x 1 | 19 | 5 | |
| Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) : QRF, Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2 | | | Non |
| DEBIT CALCULE (11) (Q en m3/h) | 24 | | |
| DÉBIT RETENU (12) (13) (14) La valeur issue du calcul doit être arrondie au multiple de 30 m3/h le plus proche | 30 | | |

Précisions

Zone ATEX

Local stockage :

- 6000 L de produits
- Sprinklage :
 - ✓ tête thermique + déclenchement manuel (mousse).
 - ✓ Réserve de 200L
- Rétention :
 - ✓ résine étanche au sol,
 - ✓ cuve enterrée de 3000 L

Calcul volume rétention

- Volume : 62 m³
- Rétention délimitée par le bâtiment
 - ✓ surface disponible /2 = 180 m²
 - ✓ Seuil = 34 cm

Calcul besoin en eau – Atelier sérigraphie 2150 m²

Document Technique D9 - Edition 09.2001.0

| DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE | |
|---|---|
| Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence | Bâtiment M7000 - Local lignes sérigraphie |
| Surface de référence en m ² | 2150 |
| Principales activités | Fabrication des joints mécaniques d'étanchéité pour l'automobile Fascicule F : Industrie métallurgiques et mécaniques 07 - Impressions sur métaux |
| Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables) | Elastomères : stockage pour production |

| CRITERES | COEFFICIENT RETENU COMMENTAIRES/ POUR LE CALCUL JUSTIFICATIONS | |
|--|---|--|
| | Activité | |
| RISQUE SPRINKLE (OUI ou NON) | non | |
| HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3) | | |
| jusqu'à 3 m | 0 | |
| TYPE DE CONSTRUCTION (4) | | |
| Résistance mécanique de l'ossature < R 30 | 0,1 | |
| MATÉRIAUX AGGRAVANTS | | |
| Présence d'au moins un matériau aggravant (5) | 0 | |
| TYPES D'INTERVENTION INTERNES | | |
| Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6) Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7) | | Oui hors we Société de gardiennage Oui hors we |
| Surface (S en m²) | 2150 | |
| Catégorie de risque (9) | 1 | Fascicule F - 07 Activité : risque 1 |
| Risque 1 : $Q1 = Qi \times 1$ | 142 | |
| Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) : QRF, Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2 | | Non |
| DEBIT CALCULE (11) (Q en m³/h) | 142 | |
| DÉBIT RETENU (12) (13) (14) La valeur issue du calcul doit être arrondie au multiple de 30 m ³ /h le plus proche | 150 | |

CONVENTION D'UTILISATION DE RESERVE D'EAU ET DE MOTOPOMPE

ENTRE

La société ELRINGKLINGER MEILLOR,
société par actions simplifiée au capital de 15 705 000 €,
immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 524 831 344,
dont le siège est sis 84 avenue de la Gare 87140 Nantiat,
représentée par Andreas BAUMANN en sa qualité de Directeur Général.

Ci-après dénommée «**ELRINGKLINGER MEILLOR**»

ET

La société FREUDENBERG JOINTS PLATS,
société par actions simplifiée au capital de 12 484 477 €,
immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 759 500 564,
dont le siège est sis 2 route de Nantiat Le Betout 87140 Chamboret,
représentée par ...Christian FAVETTO... en sa qualité de Directeur Competence Center

Ci-après dénommée «**FREUDENBERG JOINTS PLATS**»

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

ELRINGKLINGER MEILLOR et FREUDENBERG JOINTS PLATS faisaient auparavant partie de la même entreprise. Comme indiqué sur le plan de masse figurant en annexe 1 des présentes, ELRINGKLINGER MEILLOR dispose ainsi d'un bâtiment (bâtiment portant le n°3 sur le plan) situé à proximité d'un autre bâtiment de FREUDENBERG JOINTS PLATS (bâtiment n°1 sur le plan) sur le site de Chamborêt. Le Betout.

Compte tenu de cet historique, et dans le cadre de la mise à jour des dossiers ICPE respectifs des 2 sociétés, la DREAL a demandé à ce que les parties établissent une convention d'utilisation de la réserve d'eau disponible.

Les parties, liées également par un plan ETARE commun, ont toutes les deux prévu d'exploiter en cas d'incendie une réserve d'eau naturelle dont dispose FREUDENBERG JOINTS PLATS (figurant au point n°6 du plan de masse) ainsi que de la motopompe propriété de cette dernière, nécessaire au pompage de l'eau en cas d'incendie.



EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Définitions

Chaque fois qu'ils seront cités dans le corps des présentes, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

Réserve incendie : réserve d'eau naturelle incendie de 11 000 m3 située à proximité du bâtiment de FREUDENBERG JOINTS PLATS sur le site de Chamborêt.

Motopompe : système d'alimentation des RIA (robinets d'incendie armés) propriété de FREUDENBERG JOINTS PLATS ;

Article 2 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions auxquelles ELRINGKLINGER MEILLOR pourra exploiter la Réserve incendie et la Motopompe dont dispose FREUDENBERG JOINTS PLATS.

Article 3 : Durée

La présente convention entre en vigueur à la date de la signature de la présente

Elle est conclue pour une durée indéterminée.

Chacune des parties pourra y mettre un terme moyennant un délai de préavis de 6 mois minimum notifié à son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus le contrat pourra néanmoins prendre fin avant le terme de la période contractuelle en cours dans le cas prévu à l'article 5 ci-après.

Article 4 : Obligations des Parties

FREUDENBERG JOINTS PLATS s'engage à :

- laisser accès à sa Réserve incendie à ELRINGKLINGER MEILLOR,
 - entretenir la Motopompe en état de fonctionnement et la laisser à disposition d'ELRINGKLINGER MEILLOR,
- en cas d'incendie survenant sur le site d'ELRINGKLINGER MEILLOR de Chamborêt.

En contrepartie, ELRINGKLINGER MEILLOR s'engage à participer pour moitié aux frais engagés par FREUDENBERG JOINTS PLATS pour l'entretien et le contrôle réglementaire de la Motopompe.



Ces frais seront réglés annuellement par ELRINGKLINGER MEILLOR sur présentation de la facture correspondante établie par FREUDENBERG JOINTS PLATS.

A la date de conclusion des présentes, ces frais s'élèvent à 1600.€.

Pour les années suivantes, le montant de ces frais, évoluera chaque année en fonction des frais effectivement exposés par FREUDENBERG JOINTS PLATS pour l'entretien et le contrôle réglementaire de la Motopompe. FREUDENBERG JOINTS PLATS produira à cette fin à ELRINGKLINGER MEILLOR les justificatifs des frais engagés correspondants.

Il est par ailleurs, expressément convenu entre les parties que :

- FREUDENBERG JOINTS PLATS prévoindra ELRINGKLINGER dans les meilleurs délais de l'indisponibilité éventuelle de la réserve incendie et/ou de la motopompe en raison d'un manque d'eau, d'une panne de la motopompe ou de travaux réalisés sur son site empêchant l'accès à la réserve, afin qu'ELRINGKLINGER puisse prévoir la mise en place d'un dispositif alternatif pendant la durée de cette indisponibilité.
- En cas de dégradations de toute nature subies par FREUDENBERG JOINTS PLATS lors de l'usage de la réserve incendie et/ou de sa motopompe au profit d'ELRINGKLINGER, cette dernière prendra à sa charge les frais de remise en état.
- La responsabilité de FREUDENBERG JOINTS PLATS ne saurait être engagée par ELRINGKLINGER pour l'éventuel préjudice subi par cette dernière du fait d'une éventuelle panne de la motopompe au cours d'un incendie chez ELRINGKLINGER dès lors que FREUDENBERG JOINTS PLATS aura procédé aux mesures d'entretien régulier de celle-ci.

Article 5 : Investissements éventuels

Si des investissements devaient s'avérer nécessaires pour pouvoir poursuivre l'exploitation de la Réserve incendie conformément aux normes en vigueur, FREUDENBERG JOINTS PLATS en informera ELRINGKLINGER MEILLOR et lui présentera les devis relatifs aux investissements envisagés.

Si à l'issue d'un délai de réflexion de 30 jours, ELRINGKLINGER refusait de participer pour moitié aux montants des investissements ainsi envisagés par FREUDENBERG JOINTS PLATS, la présente convention prendra fin de plein droit à la date d'expiration du délai précité.

Dans cette dernière hypothèse, ELRINGKLINGER MEILLOR paiera à FREUDENBERG JOINTS PLATS la participation aux frais d'entretien et de contrôle réglementaire de la Motopompe pour la période annuelle à laquelle il est prématurément mis un terme sera calculée conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus au prorata de la durée écoulée entre la date de résiliation effective du présent contrat et la date à laquelle ELRINGKLINGER MEILLOR a payé sa dernière participation aux frais.



Article 6 : Loi applicable – Litige

Le présent contrat et les relations entre les parties sont soumises à la loi française.

En cas d'impossibilité de parvenir à un accord amiable, seront seuls compétents, en cas de litige de toute nature, contestation relative à la validité, l'exécution ou l'opposabilité, ou difficulté d'interprétation du présent contrat, le tribunal de commerce de Limoges.

Cette clause s'applique même en cas de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 7 : Modification du contrat

Toute modification du présent contrat sera faite par un avenant écrit et signé des Parties.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat ainsi que ses suites, les parties élisent respectivement domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

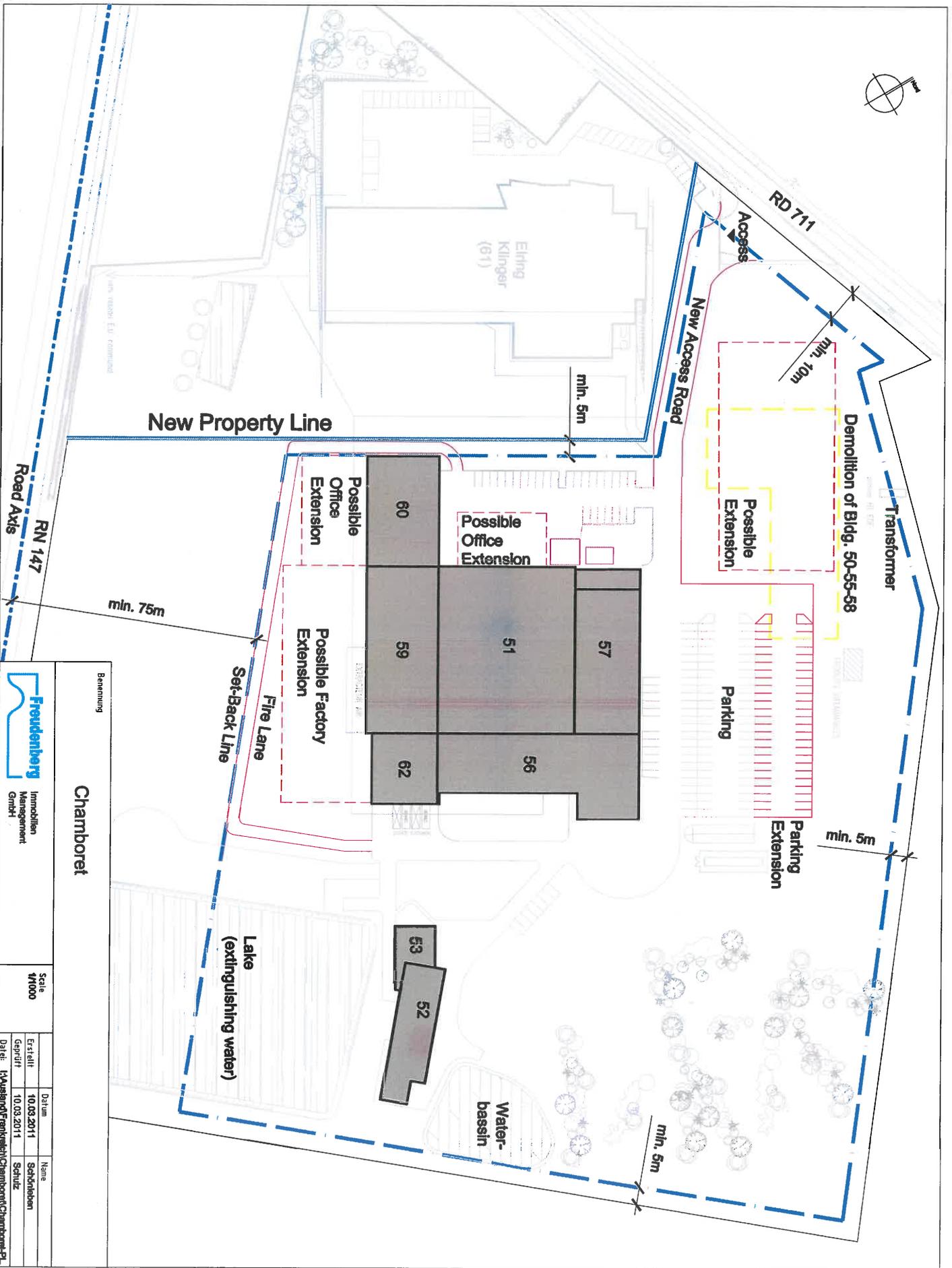
Fait à ... *Chamborêt* ...
Le ... *01/12/16* ...
En double exemplaire

Pour ELRINGKLINGER MEILLOR
M. Andreas BAUMANN

Pour FREUDENBERG JOINTS PLATS
M. Christian FAVETTO

[Signature]
ANNEXE 1 : Plan de masse de Chamborêt

Jan



| | | | |
|--|--|------------|--|
| Benennung | | Datum | |
| Chamboret | | 10.03.2011 | |
| Selle | | Name | |
| V1000 | | Schubben | |
| Erstellt | | Geprüft | |
| 10.03.2011 | | Schulz | |
| Datei: I:\Ausbau\Frankreich\Chamboret\Chamboret-PL | | | |

Freudentberg
 Immobilien
 Management
 GmbH